

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 31 Mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente et un MAI à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude AUVINET.

Date de convocation : 25 Mai 2018

PRÉSENTS : AUVINET Jean Claude, MERLET Serge, FORTIN Christophe, GROLEAU Magalie, BENIT Julien, BRIENS Guillaume, DASSOT Maryline, MAUME Simone SOULARD Anne-Lise,

EXCUSÉS : COULAIS Jérôme, GAUTRON Julien, PUAUD Hélène, RENOU Paule, TETRAULT Maryse

Secrétaire de séance : SOULARD Anne-Lise

Nombre de conseillers : En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

Au cours de sa séance du 31 Mai 2018, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Madame Anne-Lise SOULARD,
- approuvé le compte rendu de la réunion du 5 Avril 2018.

1. Jury d'assise 2019 : tirage au sort d'un juré

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort d'une personne pour la présenter sur la liste éventuelle des jurés.

Le tirage au sort désigne la ligne n° 5 de la page 58 de la liste électorale.

Monsieur Maxime PAQUEREAU est proposé comme membre possible sur la liste des jurés.

2. Procédure de modification simplifiée n° 1 du PLU de la Commune

Afin de modifier l'OAP sur le secteur de la Charbonnière contenue dans le PLU de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a sollicité auprès de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral la mise en œuvre de la modification simplifiée n° 1 du PLU de la Commune de la Réorthe.

3. Elaboration du PLUi du Pays de Sainte Hermine :

➤ Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris acte de la tenue, au sein du Conseil Municipal, du débat sur les orientations générales du PADD, organisé dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Sainte Hermine.

4. Adhésion au service commun « Cuisine centrale »

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'adhérer au service commun « Cuisine centrale », d'approuver les termes de la convention pour la création de ce service et d'autoriser le Maire à signer la convention relative à l'organisation et au fonctionnement du service commun « cuisine centrale ».

5. Approbation des 1^{er} et 2^{ème} rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au titre de l'année 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le premier rapport de la CLECT en date du 3 Avril 2018 tel qu'annexé à la délibération, portant sur l'évaluation des charges transférées au titre du transfert obligatoire de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le second rapport de la CLECT en date du 18 avril 2018, tel qu'annexé à la délibération, portant sur les évaluations de charges liées aux élargissements et restitutions de compétences, intervenus en 2018, suite à l'harmonisation des compétences intercommunales.

6. Demande de subvention exceptionnelle de l'Association des roulettes du Sud Vendée

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande de subvention exceptionnelle de l'association des roulettes du Sud Vendée.

7. Demande de subvention exceptionnelle du Centre de Secours de Sainte Hermine

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande de subvention exceptionnelle des associations des Jeunes Sapeurs Pompiers et Sapeurs Pompiers de Sainte Hermine.

8. Cession du tracteur John Deere

Le Conseil Municipal a pris acte de la décision accordée au Maire dans le cadre de ses délégations, pour la vente du tracteur John Deere au prix de 350 €.

9. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés, la conclusion de louage de chose pour une durée n'excédant pas 12 ans et l'exercice du droit de préemption urbain.

10. Motion concernant la capacité d'intervention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la motion adoptée par le Comité de Bassin le 26 Avril 2018 :

- ✓ en manifestant son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe « l'eau paye l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans,
- ✓ en exigeant que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11^{ème} programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin,
- ✓ en contestant l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'Etat qui prend effet à compter de 2018,
- ✓ en exigeant que soit ainsi reconsidéré l'encadrement législatif des 11^{ème} programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention,
- ✓ en souhaitant participer aux Assises de l'eau et en attendant qu'elles abordent la question de la capacité d'intervention des agences de l'eau et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever.

La présente motion sera transmise au Premier Ministre, au ministre de la transition écologique et solidaire et aux parlementaires du bassin Loire-Bretagne.

Fait à la Réorthe, le 5 Juin 2018

Le Maire, Jean-Claude AUVINET

